CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION D'UNE EPICERIE A LÜE

AVENANT N° 1

Entre les soussignés :

Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes,
Etablissement public à caractère administratif (EPA)
293 avenue Maréchal Foch, BP 137, 40 003 MONT DE MARSAN Cedex
Représentée par François LAFITTE, en qualité de Président
Ci-après dénommée « la CCI des Landes »
D'UNE PART,

Et

Communauté de Communes des Grands Lacs
29 avenue Léopold Darmuzey
40161 PARENTIS EN BORN
Représentée par Françoise DOUSTE en qualité de Présidente
Ci-après dénommé (e) « Les Grands Lacs »
D'AUTRE PART.

Modification des articles 4 et 5 de la convention, les autres articles restant inchangés.

Article 4 – Délais, intervenants et rémunération du prestataire de service

4.1) La durée de la convention était initialement fixée pour un an jusqu'au 15 avril 2025. L'échéance est repoussée jusqu'au 31 décembre 2025.
4.2) inchangé
4.3) Inchangé

Article 5 –Conditions de paiement et modalités de règlement

5.1) Une somme de 50% sera versé à la CCI après réalisation des phases 1 et 2 de la mission. Le solde sera versé après réalisation de la phase 3.

5.2) Supprimé

Fait à Parentis en Born
Le 30 juin 2025

En deux exemplaires originaux

Pour la CCI des Landes
François LAFITTE

Le Président

Pour la commune de Communes des Grands Lacs
Françoise DOUSTE

La Présidente

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-090-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-090-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025